

Introduction:

Pour assurer sa mission, l'Equipe Animatrice d'une communauté paroissiale a besoin de disposer de quelques principes qui lui permettront un fonctionnement harmonieux et efficace. Ceux-ci sont à préciser dans un document dénommé : « **Statuts de l'Equipe Animatrice** ».

Dans « ensemble pour la mission » il est écrit: « Chaque E.A. se dote de statuts qu'elle propose à l'approbation officielle de l'Evêque, par l'intermédiaire de l'EDA. Ces statuts incluent des principes de fonctionnement...qui précisent : le nombre de membres..., le mode de désignation..., la durée du mandat et le mode de renouvellement de l'équipe, la fréquence des réunions ».

A noter que le projet pastoral est un document séparé, compte tenu de la nécessité généralement rencontrée de le faire évoluer plus fréquemment que les statuts de l'E.A.

Il appartient donc à chaque E.A. nouvellement créée de rédiger ses statuts et de les proposer à l'approbation de l'Evêque.

Rédaction des statuts:

L'E.A. est libre de donner à ses statuts la forme et le contenu qui lui conviennent le mieux.

Cependant en ce qui concerne le contenu, un certain nombre de recommandations peuvent être énoncées. Elles s'appuient sur des exemples de statuts déjà mis en œuvre par différentes E.A.

Les statuts devront, au minimum, comporter la désignation de la communauté concernée, le rappel de la mission de l'E.A. et enfin les modes de fonctionnement retenus. D'autres

éléments pourront éventuellement y être incorporés.

Plan type possible : (donné à titre indicatif)

Titre : Donner un nom à l'E.A. : Equipe Animatrice de ... (Paroisse, commune ou ville, groupement paroissial, équipe spécialisée...).

Préambule : éventuellement (par exemple en cas de modification des statuts pour rappeler les références des anciens statuts).

Communauté territoriale : Définir les limites territoriales où s'exerce la compétence de l'E.A..

Rappel de la mission de l'E.A. : Reprendre les termes de « ensemble pour la Mission » page 31 ou s'en inspirer pour rédiger un résumé qui en garde l'esprit. Préciser que chaque membre de l'E.A. recevra personnellement une lettre de mission signée de l'Evêque ou de son représentant.

Composition de l'E.A. : Reprendre éventuellement, en préambule, les termes du § COMPOSITION de « Ensemble pour la Mission » page 44.

Préciser ensuite :

- Le nombre de membres: strictement ou par une fourchette mini/maxi.

- Les conditions requises pour être candidat : membre de la communauté, baptisé ou mieux confirmé et participant régulièrement à la vie ecclésiale de celle-ci. Ouverture possible aux catéchumènes éventuels.

- Les modalités de choix des membres.

Deux modes peuvent être mis en œuvre :

. dans tous les cas **une élection** pour laquelle pourront être précisées la manière d'établir la liste des candidats et de les présenter à la communauté, et les modalités pratiques du vote.

. éventuellement, entre deux élections, **une cooptation** d'un nombre limité de membres afin de mieux représenter la diversité des groupes humains existants dans la communauté ou pour remplacer un membre démissionnaire.

- La durée d'un mandat, la possibilité ou non de deux mandats successifs, la nécessité d'une pause au-delà d'un second mandat, etc.

Fonctionnement de l'E.A. : Les points suivants doivent être précisés :

- Le choix par l'équipe d'un responsable pour une durée déterminée.

- La désignation de membres de l'équipe comme correspondants de l'E.A. auprès du Conseil Pastoral de Secteur, du Conseil Paroissial aux Affaires Economiques et des différents communautés.

- La fréquence des réunions et leur organisation (ordre du jour, animation, secrétariat, compte rendu...).

- Les modalités de prise de décision (quorum suffisant, unanimité, majorité, vote secret...).

Renouvellement de l'E.A. : Préciser les modalités de renouvellement des membres de l'équipe. Il est préférable de procéder à un renouvellement partiel, par exemple par moitié ou par tiers, pour assurer une meilleure continuité dans le fonctionnement de l'équipe. Attention aussi de ne pas retenir une solution qui obligerait à organiser des élections trop souvent. En cas de création d'une équipe ou d'un renouvellement complet de l'équipe, il est bon de prévoir dès le départ un étagement de la durée des

mandats pour assurer également la continuité de fonctionnement de l'équipe.

Commissions : Indiquer éventuellement la possibilité que l'E.A. mette en place une ou plusieurs commissions, composées de membres de l'équipe et/ou de membres de la communauté, pour réfléchir sur certains points et lui faire part de propositions d'amélioration.

Période de validité : Les statuts peuvent éventuellement être établis pour une période définie. Cependant il n'est pas recommandé de prévoir une période trop courte pour que l'E.A. ne passe pas tout son temps à ne traiter que des problèmes d'organisation interne.

Modification des statuts : Préciser que la modification des statuts est de la responsabilité de l'E.A.

Néanmoins cette modification entraîne la nécessité de les soumettre à nouveau à l'approbation de l'Evêque par l'intermédiaire de l'EDA tout en tenant informé le Responsable de secteur.

Suspension – Dissolution : Le texte ci-après est souvent retenu : « L'Evêque d'Evry-Corbeil-Essonnes (ou son représentant dans le secteur, avec son accord) a pouvoir de suspendre momentanément l'E.A. ou de la dissoudre pour toute raison grave.

Projet pastoral : Le projet pastoral d'une paroisse est rédigé en fonction du projet pastoral du secteur (« Ensemble pour la Mission » page 43). Ce projet doit refléter les besoins de la communauté et sous tendre l'action de l'EA.

Remarques complémentaires :

· Tout membre de l'E.A. peut à tout moment donner sa démission s'il ne se

sent plus en capacité d'assurer la mission qui lui a été confiée.

- Il faut penser à faire une place aux jeunes au sein de l'E.A.
- Pour des cas particuliers la durée du mandat peut être modulée (étudiant, absence programmée...).
- Les demandes de lettres de mission doivent être adressées à l'EDA.

**Equipe diocésaine d'animation
EDA**
Maison diocésaine
21 cours Mgr Romero
91000 EVRY
Tel : 01 60 91 17 00
Email : eda91@eveche-evry.com



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL-ESSONNES

Equipe diocésaine d'Animation

*Les statuts
de
l'Equipe*

Animatrice

Juillet 2017